

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 SG 58 Convention de partenariat et financement (67 640 euros) d'une étude globale sur l'incidence socio-économique et environnementale des sécheresses et étiages sévères sur le bassin amont de la Seine, menée par l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) en partenariat avec la Métropole du Grand Paris et l'EPTB Seine-Grands-Lacs.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 22 mars 2018, par laquelle le Conseil de Paris a adopté le Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris ;

Vu la délibération du 25 septembre 2017, par laquelle le Conseil de Paris a adopté le projet de Stratégie de résilience de Paris ;

Vu le projet de délibération en date 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la convention entre la Ville de Paris, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) en partenariat avec la Métropole du Grand Paris et l'EPTB Seine-Grands-Lacs.;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 5^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : la convention de partenariat entre la Ville de Paris, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), la Métropole du Grand Paris et l'EPTB Seine-Grands-Lacs, pour la réalisation d'une étude globale sur l'incidence socio-économique et environnementale des sécheresses et étiages sévères sur le bassin amont de la Seine, est approuvée et Madame la Maire de Paris autorisée à la signer.

Article 2 : est approuvé le soutien financier (67 640 euros) apporté par la Ville de Paris à l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO